

MAIRIE
DE
REPLONGES



N° Délibération
D622022

Nombre de membres en

Exercice : 27
Présents : 22
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0

Date de la convocation :
03/11/2022

Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 10 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 03 novembre 2022, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël Maires-Adjoints,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –
Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire –
M. MONTERRAT Franck – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis –
M. GAILLARD Bruno – M. NILLOON Christophe – Mme DEGRANGE Valérie –
Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme BONNAT
Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme BOIVIN Nadine a donné pouvoir à Mme ROBIN
Pascale, M. DEVEYLE Alain a donné pouvoir à Monsieur VERNOUX Bertrand,
Mme BOZONNET Nathalie a donné pouvoir à Mme LOURD Mathilde, Mme
PONCET Florence a donné pouvoir à M. RETY Jean-Pierre, Mme JOLY Christelle a
donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe.

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **ECHANGE DE PARCELLES – RUE JANIN**

Monsieur le Maire explique que Monsieur et Madame DA COSTA
Arlindo domiciliés 624, rue Janin à REPLONGES souhaitent acquérir une
parcelle communale de 433 m² environ issue de la parcelle cadastrée AI
n°120, située Rue Janin.

En échange, ils cèdent à la commune une parcelle de 194² environ issue de la
parcelle cadastrée AI 119 située aussi Rue Janin.
La soulte due par ces particuliers est de 14 000 €.

Monsieur le Maire précise que Monsieur et Madame DA COSTA Arlindo
auront à charge les frais de notaires relatifs à cet échange, qu'ils se sont
engagés à reconstruire le mur de clôture situé sur la parcelle AI 119.

La commune s'engage à créer une clôture entre le reliquat de la parcelle AI
120 et la parcelle AI 119, agrandie jusqu'à la D933 ; une entrée bateau sur la
Rue Janin lors des travaux d'aménagements pour desservir la parcelle AI 119
et à prendre en charge les frais de géomètre nécessaire aux modifications
parcellaires.

Considérant que l'estimation du service des domaines en date du 1^{er} mars 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE les échanges de parcelles détaillées ci-dessus avec
Monsieur et Madame DA COSTA Arlindo, domiciliés 624, rue Janin à
REPLONGES avec versement d'une soulte à la commune de REPLONGES
de 14 000 €,

- DESIGNER la SELA ETUDE NOTARIAL PAPETON pour dresser le ou les actes à intervenir,
Notaires à MACON, pour dresser le ou les actes à intervenir,
PAPEYRON Notaire en Chef
001-210103206-20221110-D622022-DE
Date de réception préfecture : 17/11/2022

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques et toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette acquisition.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 15 novembre 2022

Le Maire de REPLONGES,



Bertrand VERNOUX